



Changement (architecture) de statut étudiant à salarié

Par Sel

Bonjour à tous,

Je suis actuellement en CDI en tant qu'assistante projet dans une agence d'architecture. J'ai toujours un status étudiant qui se termine en décembre. Mon employeur veut me renouveler mon contrat pour 6 mois, cependant j'ai épuisé toute mes heures de travaux autorisé en tant qu'étudiant. Je dois passer à un status salarié. L'on ma dit que pour que mon changement de status se déroule bien sans passer par des justifications pôle emploi, il faut que mon status, dans le contrat, soit un métier "non" en tension donc non opposable. Concernant le domaine de l'architecture, le métier non opposable correspond à dessinateur. Actuellement je suis embauchée en tant qu'assistant projet. Pensez vous que cela soit possible que mon employeur change l'intitulé de mon contrat avenant d'assistant projet à dessinateur ? Avez-vous des solutions autres ? Merci :)